

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2022 du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (Ministère) a été réalisé par la Direction de la gouvernance de projets et coordination ministérielle en collaboration avec plusieurs autres directions du Ministère. Ce plan a été préparé en conformité avec la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ, chapitre E-20.1). Sur les 24 mesures présentées dans ce plan, 5 sont nouvelles.

Conformément à l'article 61.4 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, le Ministère désigne, à titre de coordonnatrice des services et du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2022 :

Julie Lamontagne
Direction de la gouvernance de projets et coordination ministérielle
Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
1200, boulevard Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2X 2S5

POUR NOUS JOINDRE

Pour toute demande d'information, suggestion ou plainte concernant les services du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration à l'endroit des personnes handicapées :

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
1200, boulevard Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2X 2S5

Région de Montréal : 514 864-9191
Ailleurs au Québec (sans frais) : 1 877 864-9191

Appareil téléscripteur pour les personnes sourdes ou malentendantes (ATS)

Région de Montréal : 514 864-8158
Ailleurs au Québec (sans frais) : 1 866 227-5968

Ce document est accessible en médias adaptés sur demande.

Les principes de développement durable ont été pris en compte dans le cadre de l'élaboration de ce plan d'action. C'est pourquoi ce document est uniquement accessible en format PDF sur le site Web du Ministère au <http://www.mifi.gouv.qc.ca>.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021
ISBN Version électronique : 978-2-550-90211-9
© Gouvernement du Québec – 2021
Tous droits réservés pour tous pays

TABLE DES MATIERES

Liste des sigles.....	4
Introduction.....	5
1. Portrait de l'organisation.....	6
1.1 Mission.....	6
1.2 Vision.....	6
1.3 Valeurs.....	6
1.4 Mandats.....	6
1.5 Structure administrative.....	7
1.6 Lois et règlements.....	7
1.7 Services à la clientèle.....	8
2. Responsable du plan d'action.....	9
3. Bilan du plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2020-2021.....	10
Axe 1 : Lieux de travail et mesures d'urgence.....	10
Axe 2 : Communications, services et documents du Ministère.....	12
Axe 3 : Services financés par le Ministère offerts par les partenaires et les mandataires.....	15
Axe 4 : Ressources humaines et sensibilisation du personnel.....	16
4. Reédition de comptes gouvernementale.....	19
4.1 Programmes et mesures d'accès à l'égalité en emploi et Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées.....	19
4.2 Politique gouvernementale sur l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées.....	19
4.3 Politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité.....	20
5. Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2022.....	21
5.1. Lieux de travail et mesures d'urgence.....	21
5.2. Communications, services et documents du Ministère.....	21
5.3. Services financés par le Ministère offerts par les partenaires et les mandataires.....	21
5.4. Ressources humaines et sensibilisation du personnel.....	21
Axe 1 : Lieux de travail et mesures d'urgence.....	22
Axe 2 : Communications, services et documents du Ministère.....	24
Axe 3 : Services financés par le Ministère offerts par les partenaires et les mandataires.....	25
Axe 4 : Ressources humaines et sensibilisation du personnel.....	26
6. Adoption et diffusion du Plan d'action 2021-2022.....	28
7. Mise en œuvre du Plan d'action 2021-2022.....	28

LISTE DES SIGLES

ATS	Appareil téléscripteur pour les personnes sourdes et malentendantes
CNB	Code national du bâtiment
CSL	Carré Saint-Laurent
CSPQ	Centre de services partagés du Québec
DC	Direction des communications
DCM	Direction de la coordination ministérielle
DEIRM	Direction de l'exploitation immobilière et des ressources matérielles
DGOR	Direction générale des opérations régionales
DGRH	Direction générale des ressources humaines
DGSF	Direction générale des services de francisation
DGPCM	Direction de la gouvernance de projets et coordination ministérielle
DMS	Direction des mesures et services
DPPF	Direction des politiques et programmes de francisation
DPPI	Direction des politiques et programmes d'intégration
DRH	Direction des ressources humaines
DRSV	Direction de la recherche, statistique et veille
FI	Secteur de la francisation et de l'intégration
IRC	Secteur de l'immigration et reconnaissance des compétences
MIFI	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
OPHQ	Office des personnes handicapées du Québec
PDEIPH	Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées
PFT	Programme fonctionnel et technique
PIAE	Secteur de la planification de l'immigration et affaires extérieures
SAA	Service de l'accueil à l'aéroport
SAIGP	Service de l'accès à l'information et gestion des plaintes
SPT	Secteur du soutien à la performance et à la transformation
SQI	Société québécoise des infrastructures

INTRODUCTION

Conformément à l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, sanctionnée le 17 décembre 2004, chaque ministère a la responsabilité d'adopter un plan d'action annuel :

[...] identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions, et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans ce secteur d'activité. Ce Plan comporte en outre tout autre élément déterminé par le gouvernement sur recommandation du ministre. Il doit être produit et rendu public annuellement.¹

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration participe pleinement et activement à l'intégration des personnes handicapées. À cette fin, il a élaboré, jusqu'à présent, douze plans d'action accompagnés de leur bilan respectif. Les documents faisant état de ces travaux ont été déposés à l'Office des personnes handicapées du Québec et sur le site Internet du Ministère. Le présent plan d'action couvre la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2022 a pour orientation générale l'élimination des obstacles à l'intégration des personnes handicapées clientes ou employées du Ministère.

Le Plan d'action 2021-2022 est également l'occasion pour le Ministère de rendre compte des actions qu'il mène en vue de respecter ses engagements au regard des deux politiques gouvernementales L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées et À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité.

¹ Publications Québec, 2021, *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* [En ligne, <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/E-20.1>].

1. PORTRAIT DE L'ORGANISATION

1.1 Mission

Sélectionner les personnes immigrantes qui répondent aux besoins du Québec et favoriser leur francisation, leur intégration et, ainsi, leur contribution à la prospérité du Québec.

1.2 Vision

Une organisation engagée qui coordonne l'action gouvernementale en matière d'immigration, de francisation et d'intégration des personnes immigrantes et qui soutient les entreprises et les collectivités du Québec.

1.3 Valeurs

Le Ministère adhère pleinement à la Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise. Il s'est également donné trois valeurs qui lui sont propres, soit l'équité, le sens du service, et l'ouverture à l'immigration et à sa contribution à la société québécoise.

1.4 Mandats

Voici les mandats du Ministère :

- ▶ Planifie le nombre de personnes immigrantes que le Québec souhaite accueillir et la composition de cette immigration ;
- ▶ Assure et coordonne, avec le soutien des ministères et des organismes concernés, la promotion de l'immigration au Québec ainsi que la prospection et le recrutement des ressortissantes et ressortissants étrangers ;
- ▶ Offre des services de francisation diversifiés, assortis d'un soutien financier, aux personnes immigrantes afin de leur permettre d'intégrer la société québécoise avec tout leur potentiel ;
- ▶ Offre un parcours d'accompagnement personnalisé, un service direct aux personnes immigrantes qui permet de cibler les besoins de chaque personne en matière de francisation et d'intégration, notamment par de l'information sur les valeurs démocratiques et les valeurs québécoises exprimées par la *Charte des droits et libertés de la personne* (chapitre C-12), l'importance de la langue française, la culture québécoise et le dynamisme des régions ;
- ▶ Déploie une offre intégrée de services aux entreprises dans l'ensemble des régions du Québec afin de les accompagner dans leurs besoins en matière de main-d'œuvre immigrante, notamment par le Portail employeurs et les Journées Québec, et de les soutenir dans leur recherche d'une main-d'œuvre correspondant aux profils des postes à pourvoir ;
- ▶ Sélectionne, à titre temporaire ou permanent, des ressortissantes et ressortissants étrangers en mesure de participer pleinement, en français, à la société québécoise ;
- ▶ Contribue par cette sélection à l'occupation et au dynamisme des régions du Québec et aux besoins du marché du travail ;
- ▶ Veille à la réunification familiale, participe aux efforts en matière de solidarité internationale et répond à d'autres situations humanitaires ;

- ▶ Suscite et coordonne l'engagement des ministères, des organismes et des autres acteurs concernés de la société, notamment des municipalités, afin d'édifier des collectivités accueillantes et inclusives, facilitant ainsi l'intégration et la pleine participation en français des personnes immigrantes ;
- ▶ Évalue l'apport de l'immigration au Québec en assurant un suivi du parcours des personnes immigrantes afin de connaître, notamment, leur niveau de connaissance du français et leur intégration au marché du travail en vue d'assurer leur pleine participation à la société québécoise ;
- ▶ Fait la promotion, par différentes activités, de l'apport de l'immigration à la prospérité du Québec, à la pérennité et à la vitalité du français, langue commune dont la connaissance est la clé d'une participation réussie à la vie collective, à l'occupation et au dynamisme des régions ainsi qu'au rayonnement international du Québec.

En vertu de l'article 95 de la [Loi constitutionnelle de 1867](#) et suivant l'[Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains \(PDF 129 Ko\)](#) conclu en 1991, la compétence en matière d'immigration est partagée avec le gouvernement canadien. Le gouvernement fédéral verse une compensation financière au Québec pour assurer l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes.

1.5 Structure administrative

Pour accomplir l'ensemble de ses mandats, le Ministère comprend quatre secteurs d'activité :

- ▶ Immigration et reconnaissance des compétences ;
- ▶ Francisation et intégration ;
- ▶ Planification de l'immigration et affaires extérieures ;
- ▶ Soutien à la performance et à la transformation.

L'organigramme du Ministère peut être consulté au :

<https://www.quebec.ca/gouv/ministere/immigration/organigramme>

1.6 Lois et règlements²

L'application des lois et des règlements relatifs à l'immigration relève de la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

Immigration, Francisation et Intégration

- ▶ *Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes ;*
- ▶ *Loi sur le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (RLRQ, chapitre M-16.1)*
 - Modalités de signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (RLRQ, M-16.1, r. 2) ;

² MIFI, 2021, *Lois et règlements* [En ligne, <https://www.quebec.ca/gouv/ministere/immigration/lois-et-reglements/>].

- *Loi sur l'immigration au Québec* (RLRQ, chapitre I-0.2.1) ;
- *Règlement sur l'immigration au Québec* (RLRQ, chapitre I-0.2.1, r. 3) ;
- *Règlement sur la procédure en immigration* (RLRQ, chapitre I-0.2.1, r. 5) ;
- *Règlement sur la pondération applicable à la sélection des ressortissants étrangers* (RLRQ, chapitre I-0.2.1, r. 4) ;
- *Règlement sur les contingents des courtiers et des sociétés de fiducie* (RLRQ, chapitre I-0.2.1, r. 2) ;
- *Règlement sur les consultants en immigration* (RLRQ, chapitre I-0.2.1, r. 1) ;
- *Règlement prolongeant la durée du consentement au séjour de certains étudiants étrangers* (décret numéro 494-2020 du 29 avril 2020) ;
- ▶ *Loi proclamant le Mois de l'histoire des Noirs* (RLRQ, chapitre M-37.1) ;
- ▶ *Loi proclamant le Mois du patrimoine hispanique* (RLRQ, chapitre M-37.2).

1.7 Services à la clientèle

1.7.1 Déclaration de services à la clientèle

Le Ministère rend publique sa Déclaration de services à la clientèle³. Les engagements contenus dans cette déclaration témoignent de sa volonté d'offrir à sa clientèle des services de qualité. La Déclaration précise la vision, la mission, les valeurs et les principaux services offerts à la clientèle. Elle contient, en complément aux engagements en matière de délais, des engagements qualitatifs dont : la courtoisie, l'accessibilité des services, de l'information qui répond aux besoins de la clientèle, la protection des renseignements personnels et l'amélioration continue des services offerts à la clientèle. En outre, en ce qui concerne l'accessibilité, le Ministère s'est engagé à assurer un accès facile à ses bureaux et à prendre les mesures nécessaires pour adapter ses services aux besoins des personnes handicapées.

1.7.2 Services du Ministère

Le Ministère offre, en étroite collaboration avec ses partenaires, de nombreux services à sa clientèle concernant l'immigration au Québec, l'apprentissage du français et l'intégration à la société québécoise. Parmi ces partenaires, on trouve d'autres ministères et des organismes gouvernementaux, des établissements d'enseignement, des municipalités, des ordres professionnels, des bureaux de consultation en immigration et d'autres organismes de réglementation, des organismes communautaires qui œuvrent dans le domaine des relations interculturelles ainsi que des organismes qui offrent des services d'accueil et d'intégration aux personnes immigrantes.

Le présent plan d'action concerne donc non seulement les services directement offerts par le Ministère, mais également ceux dont la prestation relève de ses partenaires.

³ MIFI, 2021, Déclaration de services à la clientèle [En ligne, <https://www.quebec.ca/gouv/ministere/immigration/declaration-de-services-a-la-clientele/>].

2. RESPONSABLE DU PLAN D'ACTION

Le mandat d'élaborer et de mettre en œuvre le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2022 a été confié à la Direction de la gouvernance de projets et coordination ministérielle. Ce mandat comporte les responsabilités suivantes :

- ▶ Produire le bilan du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2020-2021 en collaboration avec les unités administratives responsables des mesures ;
- ▶ Consulter les unités administratives pour l'élaboration du Plan d'action 2021-2022, plus précisément pour actualiser et bonifier les mesures existantes et en établir de nouvelles ;
- ▶ Rédiger le Plan d'action 2021-2022 et le soumettre pour approbation aux autorités ministérielles ;
- ▶ Transmettre le Plan d'action 2021-2022 à l'Office des personnes handicapées du Québec et le diffuser dans les sites intranet et Internet du Ministère.

3. BILAN DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2020-2021

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2020-2021 comprend 24 mesures. Les résultats ont été atteints pour 19 d'entre elles. La plupart des mesures partiellement atteintes ou non atteintes de ce plan d'action l'ont été en raison de la crise sanitaire de la COVID-19. Dans l'ensemble, les mesures du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2020-2021 ont contribué à l'atteinte des objectifs ministériels et, par le fait même, à atténuer les obstacles à l'intégration des personnes handicapées pour le personnel et la clientèle. Les tableaux ci-dessous présentent le détail de ces résultats. Les indicateurs de résultats couvrent la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 tandis que les unités responsables étaient celles désignées en date du 1^{er} août 2020.

Axe 1 : Lieux de travail et mesures d'urgence

Obstacle à l'intégration⁴

Espaces et postes de travail parfois inaccessibles ou inadaptés aux besoins des personnes handicapées employées par le Ministère

Objectif 1.1 : S'assurer que les espaces et les postes de travail sont accessibles et adaptés aux personnes handicapées employées par le Ministère.

Mesure 1.1.1 : Aménager les espaces et les postes de travail pour qu'ils soient adaptés aux besoins des personnes handicapées et acquérir ou louer les biens et les services requis pour toute personne handicapée qui est employée par le Ministère.⁵

Indicateurs de résultats	Unité responsable	État de réalisation	Commentaires ou action à effectuer
<ul style="list-style-type: none"> • Un environnement permettant un usage identique, autonome et simultané pour tous • Proportion des postes de travail aménagés et adaptés pour les personnes handicapées par rapport aux demandes formulées en ce sens 	DEIRM	Réalisé	<p>Une seule demande a été faite et elle a été traitée.</p> <p>De plus, des ouvre-portes automatiques ont été ajoutés aux salles de bain du 5^e étage du Carré Saint-Laurent. Cela va au-delà des exigences du Code national du bâtiment (CNB).</p>

⁴ « Tout élément de l'environnement physique ou social qui freine ou empêche la réalisation d'une habitude de vie d'une personne, ce qui entraîne pour elle une situation de handicap ». Réf. : *Guide pour la production du plan d'action à l'égard des personnes handicapées, 2011.*

⁵ Mesure répondant à l'exigence de l'article 61.3 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.*

Mesure 1.1.2 : Collaborer avec la Société québécoise des infrastructures (SQI) afin de s’assurer qu’en 2020 les aménagements sont conformes au CNB en vigueur, notamment en ce qui concerne les normes de conception sans obstacle liées aux besoins des personnes handicapées.

Indicateur de résultats	Unité responsable	État de réalisation	Commentaires ou action à effectuer
Taux de respect des normes prises en compte par rapport au programme fonctionnel et technique ainsi qu’aux plans et devis d’aménagement	DEIRM	Réalisé	De plus, les interrupteurs des aires communes (sauf pour les salles de réunion qui ont des détecteurs de mouvement) ont été abaissés pour répondre au CNB.

Objectif 1.2 : S’assurer que les secouristes et leur substitut, les personnes handicapées ainsi que les personnes accompagnatrices employées par le Ministère connaissent la procédure et les mesures d’urgence.

Mesure 1.2.1 : Faire connaître le formulaire d’inscription au programme d’aide à l’évacuation d’urgence du Service de sécurité incendie de Montréal.

Indicateur de résultats	Unité responsable	État de réalisation	Commentaires ou action à effectuer
Nombre de demandes d’inscription auprès du Service de sécurité incendie de Montréal	DCM	Partiellement réalisée (ou en cours)	Le formulaire est accessible dans l’intranet à la page des mesures d’urgence.

Mesure 1.2.2 : Informer, lors d’une rencontre annuelle et ponctuellement au moment de l’embauche de nouvelles personnes handicapées, les secouristes et leur substitut, les personnes handicapées et les personnes accompagnatrices de la procédure et des mesures d’urgence.

Indicateur de résultats	Unités responsables	État de réalisation	Commentaires ou action à effectuer
Nombre de rencontres effectuées	DEIRM En collaboration avec les directions concernées	Réalisé	Juillet 2020 : Nouvelles équipes des mesures d’urgence (MU) formées en fonction du personnel en présentiel, y compris les personnes accompagnatrices pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Septembre 2020 : Formation virtuelle des équipes des MU pour la période de pandémie. Gestionnaires et équipes des MU sont informés d’avertir si une PMR se présente au bureau afin de s’assurer qu’une personne accompagnatrice est nommée et présente en même temps.

Mesure 1.2.3 : Mettre à jour l'information sur les mesures d'urgence accessible dans l'intranet.

Indicateur de résultats	Unités responsables	État de réalisation	Commentaires ou action à effectuer
Information accessible et à jour dans l'intranet	DEIRM DCM DC	Réalisé	La mise à jour s'est effectuée de façon continue. En novembre 2020, une mise à jour sur les MU incluant les consignes liées à la pandémie a été faite et un communiqué a été transmis à l'ensemble du personnel.

Axe 2 : Communications, services et documents du Ministère

Obstacle à l'intégration

Services et documents offerts au public par le Ministère parfois inaccessibles ou inadaptés aux besoins des personnes handicapées

Objectif 2.1 : Permettre aux personnes handicapées d'avoir accès, en toute égalité, aux services et aux documents du Ministère.

Mesure 2.1.1 : Faciliter l'accès (par téléphone ou en personne) à l'information diffusée par le Ministère.

Indicateur de résultats	Unités responsables	État de réalisation	Commentaires ou action à effectuer
Proportion des personnes handicapées ayant reçu le service requis	Tous les secteurs	En continu	

Au besoin :

- ▶ Utilisation d'un ATS ;
- ▶ Accompagnement de la personne dans ses démarches administratives liées à la mission du Ministère ;
- ▶ Utilisation de services d'interprétation à l'occasion d'une rencontre, d'une réunion ou d'un événement public organisé par le Ministère.

Indicateur de résultats	Unité responsable	État de réalisation	Commentaires ou action à effectuer
Information accessible et à jour dans l'intranet	DRF	En continu	

Mesure 2.1.2 : Rendre accessibles et maintenir à jour les renseignements destinés aux personnes immigrantes handicapées sur le site Internet du Ministère ainsi que dans le guide Apprendre le Québec et le matériel didactique Agir pour interagir.

Indicateur de résultats	Unités responsables	État de réalisation	Commentaires ou action à effectuer
Dates des mises à jour effectuées	DPPI DC DPPF	En continu	Le guide Apprendre le Québec a été remplacé par le guide S'installer et s'intégrer au Québec, qui est accessible sur la page Web gouvernementale Québec.ca . Des transcriptions du matériel audio et vidéo d'Agir pour interagir ont été réalisées en juillet 2020 et rendues accessibles sur la page Références francisation .

Refonte du site Internet du Ministère en tenant compte de certaines exigences d'accessibilité.

Indicateur de résultats	Unités responsables	État de réalisation	Commentaires ou action à effectuer
Mise en place de l'option d'un contraste élevé sur le site Internet afin de faciliter l'accès aux personnes ayant une déficience visuelle	DPPI DC DPPF	Réalisé	Les contenus textuels du site Internet du Ministère respectent majoritairement le rapport de contraste minimum d'au moins 4,5:1, comme énoncé dans les Règles pour l'accessibilité des contenus Web 2.0 (WCAG 2.0). Les contenus du site Web font l'objet d'une migration graduelle vers la plateforme gouvernementale unifiée Québec.ca, conçue en tenant compte du Standard sur l'accessibilité des sites Web du gouvernement du Québec.

Mesure 2.1.3 : Mettre à jour le portrait succinct des services et des ressources accessibles offerts aux personnes handicapées par le Ministère et ses partenaires.

Indicateur de résultats	Unités responsables	État de réalisation	Commentaires ou action à effectuer
Date de la dernière mise à jour	DPPI DC et directions concernées	Réalisé	Sur le site Web du Ministère, différents critères de recherche permettent de trouver les partenaires du Ministère qui offrent des services accessibles et adaptés aux personnes handicapées.

Mesure 2.1.4 : Traiter les plaintes relatives à l'accès aux documents et aux services offerts par le Ministère.

Indicateur de résultats	Unité responsable	État de réalisation	Commentaires ou action à effectuer
Nombre de plaintes traitées	SAIGP	En continu	Le Service de l'accès à l'information et de la gestion des plaintes (SAIGP) n'a reçu aucune plainte, pour la période, relative à l'accès aux documents et aux services du Ministère.

Mesure 2.1.5 : S'assurer de la conformité au Standard sur l'accessibilité d'un document téléchargeable (SGQRI 008-02) et au Standard sur l'accessibilité d'un site Web (SGQRI 008-01) de 80 % du contenu des sites intranet et Internet du Ministère.

Indicateurs de résultats	Unité responsable	État de réalisation	Commentaires ou action à effectuer
Nombre de documents téléchargeables versés dans les sites intranet et Internet du Ministère conformes aux standards	DC	Réalisé	La plupart des documents téléchargeables ont été élaborés à partir d'un gabarit accessible dans l'intranet ou ont été rendus accessibles à l'aide d'une firme externe.
Pourcentage du contenu du site intranet conforme aux standards	DC	Réalisé	La cible de 80 % est atteinte.

Mesure 2.1.6 : Informer le personnel des services d'accueil à l'aéroport, une fois l'an et lors de nouvelles embauches, des services offerts au Québec pour les personnes handicapées et encourager le personnel à développer leurs habiletés en matière de service à la clientèle des personnes handicapées.

Indicateurs de résultats	Unité responsable	État de réalisation	Commentaires ou action à effectuer
Nombre de rencontres	DPPI	Réalisé	Trois rencontres avec le personnel de service d'accueil à l'aéroport ont eu lieu.
Nombre de nouvelles personnes employées rencontrées	SAA	Réalisé	Six personnes ont été rencontrées.

Mesure 2.1.7 : Analyser la possibilité d'avoir recours à un service d'interprétation du langage des signes dans le cadre du Parcours Québec.

Indicateur de résultats	Unité responsable	État de réalisation	Commentaires ou action à effectuer
Production d'une analyse avec recommandation	DMA	Abandonné	Cette possibilité n'a pas encore été analysée.

Axe 3 : Services financés par le Ministère offerts par les partenaires et les mandataires

Obstacle à l'intégration

Services des partenaires et des mandataires du Ministère parfois inaccessibles ou inadaptés aux besoins des personnes handicapées immigrantes

Objectif 3.1 : Permettre aux personnes handicapées immigrantes d'avoir accès, en toute égalité, aux services offerts par les partenaires et les mandataires du Ministère.

Mesure 3.1.1 : Maintenir à jour, dans le Répertoire des organismes partenaires du Ministère (en ligne), les données relatives à l'accessibilité des lieux pour les personnes à mobilité réduite.

Indicateur de résultats	Unités responsables	État de réalisation	Commentaires ou action à effectuer
Dates des mises à jour effectuées	DPPI DC	Réalisé	Sur le site Web du Ministère, différents critères de recherche sont mis à jour régulièrement et permettent de trouver les partenaires du MIFI offrant des services accessibles et adaptés aux personnes handicapées.

Mesure 3.1.2 : Poursuivre la sensibilisation des partenaires quant à l'importance d'offrir des services accessibles aux personnes handicapées.

Indicateur de résultats	Unités responsables	État de réalisation	Commentaires ou action à effectuer
Nombre et types d'activités de sensibilisation réalisées	DGOR DGSF En collaboration avec les directions régionales	Réalisé	Les partenaires ont été sensibilisés lors des rencontres mi-annuelles prévues en février et en mars dans le cadre du suivi de leur financement.

Mesure 3.1.3 : Maintenir des partenariats pour la référence à des cours de français répondant aux besoins des personnes handicapées immigrantes.

Indicateur de résultats	Unité responsable	État de réalisation	Commentaires ou action à effectuer
Nombre et types de partenariats établis	DGSF	Réalisé	L'ensemble des partenariats avec les mandataires des cours de français a été maintenu (22 cégeps et 53 organismes communautaires). En raison de la pandémie, les cours ont eu lieu en virtuel en 2020-2021.

Axe 4 : Ressources humaines et sensibilisation du personnel

Obstacles à l'intégration

Personnes handicapées sous-représentées dans l'effectif du Ministère et intégration en emploi parfois plus difficile pour les personnes handicapées au Ministère

Objectifs 4.1 : Favoriser l'accès à l'égalité en emploi et faciliter l'intégration des personnes handicapées au Ministère.

Mesure 4.1.1 : Sensibiliser les gestionnaires du Ministère à l'existence du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) et à la possibilité de soumettre des projets de stage au CSPQ.

Indicateur de résultats	Unités responsables	État de réalisation	Commentaires ou action à effectuer
Nombre et type d'activités de sensibilisation effectuées	DGRH en collaboration avec les secteurs et la haute direction	Réalisé	Une note a été transmise à l'ensemble des gestionnaires du Ministère le 21 octobre 2020 les informant du PDEIPH et de la possibilité de soumettre des projets de stage à l'ITQ.

Mesure 4.1.2 : Maintenir l'offre de stages dans le cadre du PDEIPH et promouvoir le maintien en emploi des personnes handicapées stagiaires.

Indicateurs de résultats	Unités responsables	État de réalisation	Commentaires ou action à effectuer
Nombre de projets de stages soumis au CSPQ	DGRH	Réalisé	Un projet a été soumis à l'ITQ à l'automne 2020 pour 2021-2022.
Nombre de stagiaires du PDEIPH ayant obtenu un emploi au Ministère	DGRH	Aucun	Il n'y a pas eu de stage en 2019-2020 ; aucun emploi n'a donc été obtenu.

Mesure 4.1.3 : Contribuer à l'atteinte de la cible gouvernementale visant un taux de représentation de 2 % de personnes handicapées dans l'effectif permanent.

Indicateur de résultats	Unités responsables	État de réalisation	Commentaires ou action à effectuer
Taux de représentation des personnes handicapées dans l'effectif permanent du Ministère	Gestionnaires et DGRH (soutien aux gestionnaires et reddition de comptes)	Cible presque atteinte	Le taux est de 1,9 %, sachant que le nombre de personnes handicapées au statut permanent est demeuré le même qu'au 31 mars 2020, alors que l'effectif permanent a augmenté de 1 %.

Mesure 4.1.4 : Offrir un plan personnalisé d'adaptation de l'emploi à toute personne handicapée qui en fait la demande.

Indicateur de résultats	Unité responsable	État de réalisation	Commentaires ou action à effectuer
Pourcentage de personnes handicapées ayant fait la demande et obtenu un plan personnalisé d'intégration en emploi	DGRH	Réalisé	Toutes les demandes d'évaluation ergonomique des postes ou des outils de travail provenant du personnel permanent, occasionnel, étudiant ou stagiaire répondant à la définition légale d'une personne handicapée ont été traitées durant la période visée.

Promouvoir la possibilité d'obtenir un plan personnalisé d'adaptation de l'emploi par l'ajout d'informations à cet effet dans la section de l'intranet consacrée aux personnes handicapées.

Indicateur de résultats	Unité responsable	État de réalisation	Commentaires ou action à effectuer
Information accessible et à jour dans l'intranet	DC	Partiellement réalisé (ou en cours)	Une refonte de l'intranet est en cours au Ministère.

Obstacle à l'intégration

Pendant la pandémie de la COVID-19, le service de transport adapté ne correspond pas aux exigences de l'horaire de travail des personnes handicapées

Objectif 4.2 : S'assurer que les personnes employées handicapées utilisant le transport adapté peuvent bénéficier d'un accommodement de leur horaire de travail pour la durée de la pandémie de la COVID-19.

Mesure 4.2.1 : Au besoin, adapter l'horaire de travail des personnes employées handicapées prenant le transport adapté pour se rendre au travail pendant la durée de la pandémie de la COVID-19.

Indicateur de résultats	Unités responsables	État de réalisation	Commentaires ou action à effectuer
Nombre de personnes employées handicapées utilisant le service de transport adapté ayant demandé et reçu une adaptation de leur horaire de travail	Gestionnaires de différentes unités (accompagnés de la DGRH)	En continu	Aucune demande d'horaire de travail adapté n'a été reçue au cours de la période visée.

Obstacle à l'intégration

Méconnaissance des enjeux, des problématiques et des besoins des personnes handicapées par le personnel du Ministère

Objectif 4.3 : S'assurer que les enjeux, les problématiques et les besoins des personnes handicapées sont connus du personnel du Ministère.

Mesure 4.3.1 : Sensibiliser le personnel du Ministère aux besoins, aux enjeux et aux problématiques des personnes handicapées, notamment au moyen de capsules d'information dans l'intranet.

Indicateur de résultats	Unités responsables	État de réalisation	Commentaires ou action à effectuer
Nombre et types d'activités de sensibilisation réalisées	DCM DC	Reporté	La refonte en cours de l'intranet permettra de créer un espace réservé aux informations concernant le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

Mesure 4.3.2 : Publiciser auprès du personnel les mesures du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

Indicateur de résultats	Unités responsables	État de réalisation	Commentaires ou action à effectuer
Nombre et types d'annonces réalisées	DCM DC	Reporté	La refonte en cours de l'intranet permettra de créer un espace réservé aux informations concernant le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

Mesure 4.3.3 : Consulter les membres du personnel du Ministère en situation de handicap pour l'élaboration du Plan d'action 2021-2022.

Indicateur de résultats	Unité responsable	État de réalisation	Commentaires ou action à effectuer
Publication dans l'intranet d'un appel à participer à l'élaboration du Plan d'action 2021-2022	DCM	Reporté	Un sondage sera réalisé dans le cadre du prochain plan d'action puisqu'il n'a pu être mis en place pour celui de 2021-2022.

4. REDDITION DE COMPTES GOUVERNEMENTALE

La présente section détaille les réalisations liées aux engagements du Ministère au regard des stratégies, des plans et des programmes gouvernementaux ayant trait à l'intégration des personnes handicapées à la société québécoise.

4.1 Programmes et mesures d'accès à l'égalité en emploi et Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées

En matière d'accès à l'égalité et de maintien en emploi ainsi que de développement de l'employabilité, les mesures suivantes ont été réalisées dans le cadre du Plan d'action 2020-2021 :

- ▶ Les gestionnaires du Ministère ont été sensibilisés à l'importance d'embaucher des personnes handicapées dans le cadre du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) et une note a été transmise à cet effet à l'ensemble des gestionnaires du Ministère, les informant du PDEIPH et de la possibilité de soumettre des projets de stage au CSPQ (mesure 4.1.1) ;
- ▶ Le taux de représentation des personnes handicapées dans l'effectif permanent du Ministère a été de 1,9 % (mesure 4.1.3), légèrement en dessous de la cible gouvernementale fixée à 2 %.

4.2 Politique gouvernementale sur l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées

La Politique gouvernementale sur l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées, adoptée en 2006, a pour but de mettre en place les conditions qui permettent aux personnes handicapées d'avoir accès, en toute égalité, aux services et aux documents offerts au public. Elle engage les ministères et les organismes publics à rendre compte des éléments qui suivent :

- ▶ Nombre de plaintes reçues et traitées relativement à l'accès aux documents et aux services offerts au public :
 - au cours de la période visée, le Ministère n'a reçu aucune plainte relative à l'accès aux documents et aux services du Ministère (mesure 2.1.4).
- ▶ Mesures d'accommodement pour permettre aux personnes handicapées d'avoir accès à leurs documents et à leurs services :
 - le Ministère n'a reçu aucune demande pour faciliter l'accès à l'information qu'il diffuse (mesure 2.1.1).
- ▶ Le site Internet du Ministère permet aux personnes immigrantes handicapées de filtrer, à partir du répertoire des organismes, les partenaires qui offrent un accès aux personnes à mobilité réduite.
- ▶ Les renseignements destinés aux personnes immigrantes handicapées, comme ceux du guide S'installer et s'intégrer au Québec, sont accessibles sur la page Web gouvernementale Quebec.ca et répondent aux standards d'accessibilité (mesure 2.1.2).
- ▶ Des transcriptions du matériel audio et vidéo d'Agir pour interagir ont été réalisées en juillet 2020 et rendues accessibles sur la page [Références francisation](#).

4.3 Politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité

Afin de favoriser la mise en œuvre de la politique À part entière, le Ministère a pris l'engagement de s'assurer que des services accessibles et adaptés sont offerts aux personnes handicapées au Québec par le Ministère ou ses mandataires et ses partenaires. Le Ministère a mis en place des mesures pour respecter son engagement.

En effet, plusieurs partenaires qui offrent des services dans des lieux accessibles ont grandement contribué à la levée des obstacles auxquels font face les personnes handicapées dans les classes de francisation. Cependant, en raison de la crise sanitaire au cours de l'année 2020-2021, les cours ont eu lieu de façon virtuelle.

Par ailleurs, le personnel d'accueil à l'aéroport remet aux nouvelles personnes immigrantes la documentation de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), qui les informe des différents programmes et services offerts au Québec.

5. PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2021-2022

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2022 du Ministère s'inscrit dans la continuité du Plan d'action 2020-2021. Il comprend 24 mesures et 26 indicateurs de résultats.

Les tableaux qui suivent présentent le détail de ces mesures. Les indicateurs de résultats couvrent la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 tandis que les unités responsables sont celles désignées pour le présent plan d'action.

Notons que deux rencontres de suivi auront lieu dans l'année avec les unités responsables pour faire le point à mi-parcours ainsi que pour évaluer l'état de réalisation des mesures du Plan d'action 2021-2022.

Le Plan d'action 2021-2022 s'articule autour de quatre axes d'intervention et de sept objectifs.

5.1. Lieux de travail et mesures d'urgence

- 5.1.1 S'assurer que les espaces et les postes de travail sont accessibles et adaptés aux personnes handicapées employées par le Ministère.
- 5.1.2 S'assurer que les secouristes et leur substitut, les personnes handicapées ainsi que les personnes accompagnatrices employées par le Ministère connaissent la procédure et les mesures d'urgence.
- 5.1.3 En lien avec la nouvelle réalité des espaces de travail non assignés, s'assurer que les personnes handicapées ont une personne accompagnatrice désignée lors d'une situation d'évacuation d'urgence.

5.2. Communications, services et documents du Ministère

- 5.2.1 Permettre aux personnes handicapées d'avoir accès, en toute égalité, aux services et aux documents du Ministère.

5.3. Services financés par le Ministère offerts par les partenaires et les mandataires

- 5.3.1 Permettre aux personnes handicapées immigrantes d'avoir accès, en toute égalité, aux services offerts par les partenaires et les mandataires du Ministère.

5.4. Ressources humaines et sensibilisation du personnel

- 5.4.1 Favoriser l'accès à l'égalité en emploi et faciliter l'intégration des personnes handicapées au Ministère.
- 5.4.2 S'assurer que les enjeux, les problématiques et les besoins des personnes handicapées sont connus du personnel du Ministère.

Axe 1 : Lieux de travail et mesures d'urgence

Obstacle à l'intégration⁶

Espaces et postes de travail parfois inaccessibles ou inadaptés aux besoins des personnes handicapées employées par le Ministère

Objectif 1.1 : S'assurer que les enjeux, les problématiques et les besoins des personnes handicapées sont connus du personnel du Ministère.

Mesure 1.1.1 : En vue d'un regroupement des effectifs au Carré Saint-Laurent, prendre en compte les personnes et leurs besoins particuliers en matière de poste de travail.

Indicateur de résultats	Unité responsable	Échéancier
Recensement des personnes handicapées dans les autres établissements actuels et prise en compte des besoins	DEIRM	Septembre 2021 et ensuite en continu

Mesure 1.1.2 : Lors du réaménagement des espaces et des postes de travail du Carré Saint-Laurent, s'assurer qu'ils sont adaptés aux besoins des personnes handicapées. Acquérir ou louer les biens et les services requis pour toute personne handicapée qui est employée par le Ministère.

Indicateurs de résultats	Unité responsable	Échéancier
<ul style="list-style-type: none">• Proportion des postes de travail aménagés et adaptés pour les personnes handicapées par rapport aux demandes formulées• Repérage dans les plans d'aménagement du Carré Saint-Laurent des postes les plus facilement accessibles et priorité accordée aux personnes handicapées pour leur utilisation	DEIRM	En continu

Obstacle à l'intégration

Mesures d'urgence non adaptées à la situation des personnes handicapées

Objectif 1.2 : S'assurer que les secouristes et leur substitut, les personnes handicapées ainsi que les personnes accompagnatrices employées par le Ministère connaissent la procédure et les mesures d'urgence.

⁶ « Tout élément de l'environnement physique ou social qui freine ou empêche la réalisation d'une habitude de vie d'une personne, ce qui entraîne pour elle une situation de handicap ». Réf. : *Guide pour la production du plan d'action à l'égard des personnes handicapées, 2011.*

Mesure 1.2.1 : Informer, lors d'une rencontre annuelle et ponctuellement au moment de l'embauche de nouvelles personnes handicapées, les secouristes et leur substitut, les personnes handicapées et les personnes accompagnatrices de la procédure et des mesures d'urgence.

Indicateur de résultats	Unités responsables	Échéancier
Nombre de rencontres effectuées	DEIRM En collaboration avec les directions concernées	31 mars 2022

Mesure 1.2.2 : Mettre à jour l'information accessible sur les mesures d'urgence dans l'intranet.

Indicateur de résultats	Unités responsables	Échéancier
Information accessible et à jour dans l'intranet	DEIRM DGPCM DC	En continu

Mesure 1.2.3 : Promouvoir le formulaire d'inscription au programme d'aide à l'évacuation d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal, notamment lorsqu'une personne employée fait une demande de plan personnalisé d'adaptation auprès de la DRP.

Indicateur de résultats	Unité responsable	Échéancier
Taux de promotion du formulaire en fonction des demandes	DRP	En continu

Mesure 1.2.4 : Faire la promotion du programme d'aide à l'évacuation auprès de toutes les personnes employées et auprès de la personne responsable de la coordination des mesures d'urgence au Ministère.

Indicateur de résultats	Unités responsables	Échéancier
Communication	DGPCM DC DGRH	31 mars 2022

Objectif 1.3 : En lien avec la nouvelle réalité des espaces de travail non assignés, s'assurer que les personnes handicapées ont une personne accompagnatrice désignée lors d'une situation d'évacuation d'urgence.

Mesure 1.3.1 : S'assurer d'établir un plan des mesures d'urgence adapté à la nouvelle réalité des espaces de travail non assignés.

Indicateur de résultats	Unité responsable	Échéancier
Plan des mesures d'urgence adapté	DEIRM	En continu

Axe 2 : Communications, services et documents du Ministère

Obstacle à l'intégration

Services et documents offerts au public par le Ministère parfois inaccessibles ou inadaptés aux besoins des personnes handicapées

Objectif 2.1 : Permettre aux personnes handicapées d'avoir accès, en toute égalité, aux services et aux documents du Ministère.

Mesure 2.1.1 : S'assurer de l'accès aux documents et aux services du MIFI :

- ▶ Fournir le document en format adapté en respectant le choix du format demandé ou en offrant un autre format qui convient à la personne.
- ▶ Assistance pour les démarches administratives, lorsque demandée.

Indicateur de résultats	Unités responsables	Échéancier
Proportion des personnes handicapées ayant reçu le service requis	Tous les secteurs	31 mars 2022

Mesure 2.1.2 : Traiter les plaintes relatives à l'accès aux documents et aux services offerts par le Ministère.

Indicateur de résultats	Unité responsable	Échéancier
Nombre de plaintes traitées	SAIGP	31 mars 2022

Mesure 2.1.3 : Informer les agentes et agents d'aide à l'intégration (AAI) du MIFI ainsi que le personnel des services d'accueil à l'aéroport, une fois l'an et lors de l'embauche de nouvelles personnes, des services offerts au Québec pour les personnes handicapées et encourager les membres du personnel à développer leurs habiletés en matière de service à la clientèle des personnes handicapées.

Indicateur de résultats	Unité responsable	Échéancier
Nombre de rencontres	DPPI	31 mars 2022

Mesure 2.1.4 : Visiter, une fois par année, le site Web de l'Office des personnes handicapées du Québec afin de s'informer sur les services offerts au Québec pour les personnes handicapées.

Indicateur de résultats	Unité responsable	Échéancier
Nombre de personnes employées du SAA ayant visité le site Internet de l'OPHQ	SAA	31 mars 2022

Mesure 2.1.5 : Visualiser les huit capsules d'autoformation « Mieux accueillir les personnes handicapées » de l'OPHQ, présentant différents types d'incapacités, afin de connaître les meilleures pratiques à adopter en matière de service à la clientèle pour les personnes handicapées.

Indicateur de résultats	Unité responsable	Échéancier
Nombre de membres du personnel du SAA ayant visualisé les capsules d'autoformation	SAA	31 mars 2022

Axe 3 : Services financés par le Ministère offerts par les partenaires et les mandataires

Obstacle à l'intégration

Services des partenaires et des mandataires du Ministère parfois inaccessibles ou inadaptés aux besoins des personnes handicapées immigrantes

Objectif 3.1 : Permettre aux personnes handicapées immigrantes d'avoir accès, en toute égalité, aux services offerts par les partenaires et les mandataires du Ministère.

Mesure 3.1.1 : Maintenir à jour, dans le Répertoire des organismes partenaires du Ministère (en ligne), les données relatives à l'accessibilité des lieux pour les personnes à mobilité réduite.

Indicateurs de résultats	Unités responsables	Échéancier
Dates des mises à jour effectuées	DPPI DC	En continu

Mesure 3.1.2 : Poursuivre la sensibilisation des partenaires quant à l'importance d'offrir des services accessibles aux personnes handicapées.

Indicateur de résultats (Du 1 ^{er} avril 2021 au 31 mars 2022)	Unités responsables	Échéancier
Nombre et types d'activités de sensibilisation réalisées	DGOR En collaboration avec les directions régionales	En continu

Mesure 3.1.3 : Informer les organismes partenaires de l'existence de l'autoformation « Mieux accueillir les personnes handicapées » composée de huit capsules vidéo, d'un aide-mémoire et d'un questionnaire d'autoformation de l'OPHQ.

Indicateur de résultats	Unités responsables	Échéancier
Dates de transmission de l'information	DGOR En collaboration avec les directions régionales	En continu

Mesure 3.1.4 : Maintenir des partenariats pour la référence à des cours de français répondant aux besoins des personnes handicapées immigrantes.

Indicateur de résultats	Unité responsable	Échéancier
Nombre et types de partenariats établis	DGSF	En continu

Axe 4 : Ressources humaines et sensibilisation du personnel

Obstacle à l'intégration

Personnes handicapées sous-représentées dans l'effectif du Ministère et intégration en emploi parfois plus difficile pour les personnes handicapées au Ministère

Objectif 4.1 : Favoriser l'accès à l'égalité en emploi et faciliter l'intégration des personnes handicapées au Ministère.

Mesure 4.1.1 : Sensibiliser les gestionnaires du Ministère à l'existence du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) et à la possibilité de soumettre des projets de stage à Infrastructures technologiques Québec (ITQ), et les accompagner.

Indicateur de résultats	Unités responsables	Échéancier
Nombre et types de communications de sensibilisation effectuées	DGRH En collaboration avec les secteurs et de la haute direction	En continu

Mesure 4.1.2 : Maintenir l'offre de stages dans le cadre du PDEIPH et promouvoir le maintien en emploi des personnes handicapées stagiaires.

Indicateurs de résultats	Unités responsables	Échéanciers
Nombre de projets de stages soumis à l'ITQ	DGRH	Une fois par année en fonction du programme
Nombre de stagiaires du PDEIPH ayant obtenu un emploi au Ministère	DGRH	31 mars 2022

Mesure 4.1.3 : Contribuer à l'atteinte de la cible gouvernementale visant un taux de représentation de 2 % de personnes handicapées dans l'effectif permanent.

Indicateur de résultats	Unités responsables	Échéancier
Taux de représentation des personnes handicapées dans l'effectif permanent du Ministère	Gestionnaires et DGRH (soutien aux gestionnaires et reddition de comptes)	31 mars 2022

Mesure 4.1.4 : Offrir un plan personnalisé d'adaptation de l'emploi à toute personne handicapée qui en fait la demande.

Indicateur de résultats	Unité responsable	Échéancier
Pourcentage de personnes handicapées ayant fait la demande et obtenu un plan personnalisé d'intégration en emploi	DGRH	En continu

Obstacle à l'intégration

Méconnaissance des enjeux, des problématiques et des besoins des personnes handicapées par le personnel du Ministère

Objectif 4.2 : S'assurer que les enjeux, les problématiques et les besoins des personnes handicapées sont connus du personnel du Ministère.

Mesure 4.2.1 : Sensibiliser le personnel du Ministère aux besoins, aux enjeux et aux problématiques des personnes handicapées, notamment au moyen de capsules d'information et d'activités de formation affichées dans l'intranet.

Indicateur de résultats	Unités responsables	Échéancier
Nombre et types de capsules d'information et d'activités de sensibilisation réalisées	DGRH DGPCM DC	En continu

Mesure 4.2.2 : Publiciser auprès du personnel les mesures du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

Indicateur de résultats	Unités responsables	Échéancier
Nombre et types d'annonces réalisées	DGPCM DC	Septembre 2021

Mesure 4.2.3 : Sensibiliser le personnel avec des communications au cours de l'année :

- ▶ Semaine québécoise de la déficience intellectuelle (mars)
- ▶ Mois de l'ouïe et de la communication (mai)
- ▶ Semaine québécoise des personnes handicapées (1^{er} au 7 juin)
- ▶ Mois national de sensibilisation à l'emploi des personnes handicapées (octobre)

Indicateur de résultats	Unités responsables	Échéancier
Nombre de communications	DGPCM DC	Calendrier de publications

Mesure 4.2.4 : Consulter les personnes employées du Ministère, notamment celles en situation de handicap, pour l'élaboration du Plan d'action 2022-2023.

Indicateur de résultats	Unité responsable	Échéancier
Appel à participer à un sondage dans le cadre de l'élaboration du Plan d'action 2022-2023	DGPCM	Exercice 2021-2022

6.ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION 2021-2022

Le Plan d'action 2021-2022 a été déposé auprès du Comité de direction le 31 août 2021. Le Ministère en fera parvenir un exemplaire à l'Office des personnes handicapées du Québec. Le Plan d'action 2021-2022 sera diffusé sur les sites intranet et Internet du Ministère dès qu'il sera terminé, comme le prévoit la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*.

7.MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION 2021-2022

Le suivi du Plan d'action 2021-2022 sera assuré par la Direction de la gouvernance des projets et coordination ministérielle, qui en présentera le bilan dans le Plan d'action 2022-2023. Chacune des directions concernées réalisera les mesures sous sa responsabilité et collaborera à la reddition de comptes. Ainsi, le Ministère sera en mesure de suivre l'évolution de la situation et de constater l'atteinte des objectifs.

**Immigration,
Francisation
et Intégration**

Québec 

88_4364 (2021-10)